

# Succès de l'offre publique d'achat initiée par Guerbet visant les actions Intrasense

## Réouverture de l'Offre pour une durée minimale de 10 jours de négociation

Montpellier, France, le 22 mai 2023 à 17H45 heures CEST

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale (« Intrasense » ou la « Société ») annonce les résultats de l'offre publique d'achat (l' « Offre ») initiée par Guerbet (FR0000032526 - GBT) sur les actions Intrasense et publiés par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

A l'ouverture de l'Offre, Guerbet détenait 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote de la Société.

A la suite de la clôture de l'Offre qui s'est déroulée du 6 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus, 3.567.958 actions Intrasense ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 28.617.188 actions Intrasense représentant 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de la Société<sup>1</sup>.

La répartition du capital social à la clôture de l'Offre est la suivante :

Capital social et droits de vote d'Intrasense au 22 mai 2023				
	Actions	Actions en % du total	Droits de vote théoriques	Droits de vote en % du total
<b>Guerbet SA</b>	<b>28 617 188</b>	<b>55,22%</b>	<b>28 617 188</b>	<b>54,87%</b>
Flottant	23 159 243	44,69%	23 492 710	45,04%
Auto-détention	47 000	0,09%	47 000	0,09%
Total	51 823 431	100%	52 156 898	100%

L'avis de résultat publié aujourd'hui par l'AMF est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le règlement-livraison de l'Offre interviendra le 24 mai 2023.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital social composé de 51.823.431 actions représentant 52.156.898 droits de vote.

La condition de seuil requise en application de l'article 231-9, I, 1° du règlement général de l'AMF étant satisfaite, l'Offre a une suite positive. L'Offre sera donc réouverte pour une durée d'au moins 10 jours de négociation, conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF (l'« Offre Réouverte »), soit du 23 mai au 5 juin 2023 inclus, conformément au calendrier de réouverture de l'Offre disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La procédure d'apport et la centralisation des ordres de l'Offre Réouverte seront identiques à celles applicables à l'Offre, étant toutefois précisé que les ordres d'apport à l'Offre Réouverte seront irrévocables.

Il est rappelé que Guerbet n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'Offre Réouverte, ni de demander la radiation des actions Intrasense d'Euronext Growth Paris.

L'ensemble des documents relatifs à l'Offre sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de la Société (<https://intrasense.fr/>). Ces documents peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Intrasense (1231 avenue du Mondial 98 - 34000 Montpellier).

## Avertissement

Ce communiqué de presse est publié à fin d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, de titres Intrasense.

Il est fortement recommandé aux actionnaires et aux autres investisseurs de prendre connaissance des documents relatifs à l'offre publique d'achat, lesquels contiennent les termes et conditions de l'offre publique d'achat, ainsi que, le cas échéant, les modifications et les compléments à ces documents, lesquels sont susceptibles de contenir des informations importantes sur Intrasense et l'offre publique d'achat.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays où la diffusion de ces informations est soumise à des restrictions légales. L'offre publique d'achat n'est pas ouverte au public dans les juridictions où son lancement est soumis à des restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut être soumise à des restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans des pays où ce communiqué de presse est publié, diffusé ou distribué sont tenues de se renseigner sur ces restrictions et de s'y conformer. Intrasense décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions.

## À propos d'Intrasense

**Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique.**

Grâce à Myrian®, plus de 1000 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une

solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 55 salariés, dont 20 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 12 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création.

Plus d'informations sur [www.intrasense.fr](http://www.intrasense.fr)

**Intrasense**

Salomé Sylvestre  
Chargée de communication  
Tél. : +334 67 13 01 30  
[investisseurs@intrasense.fr](mailto:investisseurs@intrasense.fr)

**NewCap**

Thomas Grojean  
Communication financière  
et relations investisseurs  
Tél. : +331 44 71 20 40  
[intrasense@newcap.eu](mailto:intrasense@newcap.eu)